

PERIPL : Qu'elle est la différence entre une coopérative et une SCOP ?

Alain MELO : Une coopérative est une entreprise qui a pour objectif de servir au mieux les intérêts économiques de ses participants (sociétaires ou adhérents) tout en respectant les personnes, théoriquement en priorité. Une SCOP (Société coopérative et participative) est une coopérative, c'est une des formes adoptée en France pour entreprendre dans le cadre artisanal ou industriel.

PERIPL : Le réseau coopératif est-il ancien ?

Alain MELO: Les grands mouvements coopératifs sont nés dans les années 1800. S'il existe aujourd'hui des réseaux coopératifs bien identifiés, à l'exemple des coopératives agricoles, dont font partie les fruitières et les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole), d'autres sont morts de leur belle mort comme l'Ecole coopérative de Saint-Claude (Jura) qui comprenait notamment une coopérative de consommation, Les Coopérateurs du Jura, et plusieurs SCOP dans l'industrie diamantaire de Saint Claude en 1976 1985.

Dans le système éducatif, il existe aussi les coopératives scolaires très liées à la pédagogie FREINET. Ceci n'excuse pas l'absence de diffusion d'informations sur les mouvements coopératifs dans le cadre des cursus scolaires habituels.

PERIPL : Est-il facile de créer une coopérative ?

Alain MELO : Pas nécessairement. En ce qui concerne le statut SCOP, l'URSCOP (L'Union Régionale des SCOP) exige, des porteurs de projet, de remplir un questionnaire pointu. C'est un point indispensable. En effet il ne faut pas croire que créer une SCOP dispense d'une réflexion de chef d'entreprise. Le budget et la gouvernance (pierre angulaire de toute démarche coopérative) doivent être, en amont, intégrés dans la démarche.

PERIPL : Les coopératives sont présentées comme solutions à la crise économique, qu'en pensez-vous ?

Alain MELO : Les coopératives pérennes ne naissent pas dans un contexte économique de crise, mais naissent comme réponse à une question d'éthique face à un modèle de production. Dans les années 1800, les coopératives sont nées d'une nouvelle vision du travail par les artisans. Vers les années 1880 certains patrons philanthropes ont proposé aux salariés de participer à l'entreprise (Godin à Guise, dans l'Aisne, par exemple). Il s'agissait alors, dans certains cas, d'éviter les mouvements de contestation des salariés. Dans les deux cas la démarche est avant tout sociale et adossée à un réseau. Mais pendant les Trente glorieuses on a perdu ce modèle de réseau (individualisme triomphant).

PERIPL : Quelle est la différence entre une entreprise et une coopérative ?

Alain MELO : La création d'une coopérative, comme toute entreprise, s'appuyait sur la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, qui permettait aux sociétés anonymes de se former avec l'autorisation de la puissance publique et d'adopter un statut à capital et personnel variables, c'est-à-dire que les associés pouvaient entrer et sortir librement du capital, dans le respect des principes coopératifs de libre-adhésion et de double qualité.

Gérer une coopérative reste aujourd'hui encore très complexe, car cela nécessite des connaissances approfondies non seulement en gestion et en management comme toute entreprise, mais aussi en gestion spécifique des ressources humaines. Si la coopérative correspond à un choix personnel et collectif, ce n'est

pas la solution à tout. La coopérative permet une souplesse du système qui ne correspond pas à tous les entrepreneurs et à tous les salariés.

PERIPL : Dernièrement un rapport d'information établi au nom de la commission des affaires économiques par le groupe de travail sur l'économie sociale et solidaire du Sénat fait part du besoin d'améliorer le régime juridique des SCIC et des CAE. Le statut des coopératives rend-il difficile leur montage ?

Alain MELO : Le système coopératif est très ouvert. Les statuts CAE et SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) sont des émanations du système SCOP qui pouvait déjà permettre de se développer de cette manière. C'est la définition que l'on donne à la gouvernance de la coopérative qui fait évoluer le choix et le modèle de la coopérative. En France le règlement de la coopérative va définir les orientations de la coopérative.

PERIPL : Existe-il un statut coopératif européen ?

Alain MELO : Il semble difficile à mettre en œuvre. Pour créer une coopérative aujourd'hui en France, il suffit d'être 2. Mais, quel que soit le pays, le grand principe de la coopérative reste le même, à savoir : un homme = une voix. Cependant, chaque pays a ses propres modes de fonctionnement. J'ai l'exemple d'une coopérative en Italie qui possède et gère tout un quartier d'une ville. C'est possible en Italie car l'indivision est légale, mais ce n'est pas le cas en France. Autre exemple, en Russie, une librairie était gérée par une coopérative, statut interdit depuis par le gouvernement. Souhaitant garder le principe d'un homme = une voix, le collectif de la coopérative a donc modifié son statut mais, malgré la loi, il a gardé l'esprit de gouvernance.

Alain MELO - Références :

- *Utopie et entreprises. Les coopératives en Europe de l'ouest et de l'est entre XIXe et XXe siècles*, en préparation, parution 2013.
- *Fruitières comtoises. De l'association villageoise au système productif localisé*. Fédérations des Coopératives Laitières Doubs-Jura, Morre-Poligny, à paraître novembre 2012, 160 p.
- « Quelle histoire pour nos coopératives ? L'exemple des coopératives de Savoie », RECMA, 325/juillet 2012, p. 94-102.
- Avec Stève Desgré, *Amellis, histoire de la mutualité dans le Jura*, Amellis, Saint-Claude, 2010, 170 p.
- « Travailler et vivre en coopérative à Saint-Claude (Jura) au début du XXe siècle », dans D. Barjot (dir.), *Le travail et les hommes aux XIXe et XXe siècles. Actes du 127e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, 2002, Paris, CTHS, 2006, p. 142-151.

- « The “Ecole coopérative” of saint-Claude (Jura, France) », dans *Consumerism versus capitalism ? Co-operatives seen from an international comparative perspective*, Gand, AMSA-Institute of Social History, 2005, 139-141.
- *Une maison pour le peuple à Saint-Claude. 1880-1940*, Saint-Claude-La fraternelle, 1995, 110 p.